

Avis de consultation du public par voie électronique Autorisation environnementale

Conformément aux articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 22 juin 2026 au mardi 22 septembre 2026 inclus**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (**consultation parallélisée**) préalable à une autorisation environnementale concernant le plan de gestion des sédiments de l'Île d'Oléron.

Le projet est soumis à évaluation environnementale valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Mme Christine YON est désignée en qualité de commissaire-enquêteur et M. Philippe KLETZEL est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour conduire la consultation publique.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté de communes de l'Île d'Oléron, 59 route des allées, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services consultés pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation :

<https://www.democratie-active.fr/pgsoleron/>

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chez-vous>.

Toute personne peut obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, sur demande auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/pgsoleron/> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : pgsoleron@democratie-active.fr
- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement
- lors de la permanence du commissaire enquêteur : mardi 28 juillet 2026 de 10h00 à 13h00, salle du conseil de la Communauté de Commune de l'Île d'Oléron (59 route des allées, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron)

Le commissaire-enquêteur organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire, salle du conseil de la Communauté de Commune de l'Île d'Oléron :

- réunion d'ouverture : jeudi 25 juin 2026 à 18h30
- réunion de clôture : mercredi 16 septembre 2026 à 18h30

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale.